

# La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Vol. 4.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUÉBEC. — 4 AVRIL 1870.

No. 85.

**La Gazette de Joliette.**  
Journal Politique et Commercial.  
L'ÉDITEUR ET PROPRIÉTAIRE  
**A. FONTAINE & J. MARTEL.**  
RUE NOTRE-DAME, — JOLIETTE.

Paraît deux fois par semaine,  
**Lundi et Jeudi.**  
PREX DE L'ABONNEMENT.  
**DEUX DOLLARS PAR AN,**  
en avance ou payable d'avance.  
CONDITIONS D'ANNONCES.  
Dix lignes et au-dessous, l'ère insertion 50 cts.  
25 cts. pour chaque insertion subséquente.  
Au delà de dix lignes 8 cts. par ligne pour la  
première insertion et 2 cts. par ligne pour cha-  
que insertion subséquente.  
On traitera de gré à gré pour les Annonces qui  
vont être publiées trois mois et au delà.  
Les abonnements ne seront pas pour moins de  
trois mois.  
Il faut donner au moins un mois d'avance pour  
continuer son abonnement.  
Toutes lettres, communications et demandes  
sont adressées francs de port à Joliette.

**A. FONTAINE,**  
AVOUCAT.  
RUE NOTRE-DAME,  
JOLIETTE.  
**J. N. A. McCONVILLE,**  
AVOUCAT.  
Rue St. Charles Borromée  
JOLIETTE.  
M. McConville se sera le Circuit de Montserrat,  
au 2<sup>e</sup> étage au-dessus de M. J. E. B. Beaupré.  
14 cts. le 15 novembre 1868.

**J. U. RICHARD,**  
AVOUCAT,  
BUREAU ET RÉSIDENCE  
PLACE BOURGETTE  
JOLIETTE.  
M. Richard sera le Circuit de l'Assomption  
à Joliette & Berthier.

**OLIVIER & BABY,**  
AVOUCATS  
Boulevard des Rues St. Viateur et Ste. Marie  
JOLIETTE.  
M. Baby sera le Circuit de Montserrat et  
l'Assomption.  
Joliette, 1 Avril, 1866

**E. ARCHAMBAULT,**  
HOTELIER.  
L'ASSOMPTION.  
A le plaisir d'informer ses amis et le public en  
général qu'il vient de transporter son HOTEL de  
l'autre côté de la rue St. Etienne, dans la spa-  
cieuse bâtisse en pierre en face de la maison qu'il  
occupait ci-devant.  
M. Archambault possède maintenant le plus  
grand établissement de ce genre d'ici à Mont-  
réal.  
Les voyageurs trouveront chez lui tout le  
confort désirable; table toujours bien fournie  
des meilleurs mets; boisson de qualité supérieu-  
re; bons lits, etc.  
Les Prix sont modérés.

**N. B.—M. Archambault possède une cour  
spacieuse et de vastes bâtimens, tels que deux  
rues, remise, etc., le tout tenu dans le meil-  
leur état.**

**L. F. FONTAINE & MARTEL,**  
AVOUCATS.  
M. Fontaine tient son bureau et sa résidence à  
**L'ASSOMPTION.**  
M. Martel à  
**JOLIETTE.**  
RÉSIDENCE: RUE ST. PIERRE.  
BUREAU: RUE ST. VIATEUR.  
(porte voisine de C. Baby, Ecr.)  
MM. F. et M. ont les Cours de Joliette,  
L'Assomption et Montserrat.  
Joliette, 5 Octobre 1868.

**J. E. B. BEAUPRÉ,**  
AVOUCAT.  
ST. JULIENNE.  
M. J. E. B. Beaupré suit les Cours du District  
de Joliette et du Comté de l'Assomption.  
Joliette, 14 Octobre 1869.

**M. GRANGER,**  
NOTAIRE.  
ST. AMBROISE DE KILDARE.  
26 Décembre 1867.

**J. E. CHARBONNEAU,**  
NOTAIRE.  
ST. THOMAS.  
M. Charbonneau se charge d'agences et de  
collections à des prix raisonnables.  
Joliette, 15 juillet 1869.

**DR. F. X. COTE**  
RUE ST. PAUL  
JOLIETTE.  
27 Visite à toute heure.  
Joliette, 11 Avril, 1866.

**LEON GEOFFROY**  
HUISSIER  
de la Cour Supérieure.  
Joliette, 11 Octobre 1863.  
**NARCISSE MARTEL.**  
HUISSIER  
De la Cour Supérieure.  
Joliette, 11 Avril 1866.

**J. O. DUFRESNE,**  
MARCHAND TAILLEUR.  
Informe ses amis et le public en général qu'il  
vient de transporter son MAGASIN de la rue  
ST. CHARLES BORROMÉE,  
dans la nouvelle bâtisse de JOSEPH COUTE,  
où il tiendra constamment un assortiment varié  
de MARCHANDISES SÈCHES, consistant  
principalement en  
Drap, tresses, casimirs etc., etc., Hordes, faites  
pantalons, habits, vestes, par-dessus,  
une grande variété d'effets & robes, mérinos, co-  
bourg, coton jaune, shirting, wineygs  
qu'il vendra à  
B A S - P R I X .  
J. O. D. attire aussi l'attention du  
public sur son assortiment général de  
Epicerie & Provision de toutes sortes  
Not. — M. Dufresne taille toutes les  
étouffes, pour habits d'hommes, achetées  
à son établissement sans charge extra.  
— Toute commande exécutée prompte-  
ment et avec le plus grand soin.

## Feuilleton.

**JULIA**  
PAR  
**ADOLPHE BELOT.**  
PREMIÈRE PARTIE.  
NIX  
(Suite)

— Ah si, lui dit-il alors, en s'asseyant à ses côtés et en désignant le couteau resté sur la table, cette arme que j'étais si heureux d'avoir achetée ne pourrait, d'après vous, m'être d'aucune utilité ?  
— Je ne pense pas; la pointe en est émoussée, regardez vous-même, répondit Savari.  
— En effet, dit Vibert en paraissant se livrer à un sérieux examen. Cela s'exhale facilement, du reste, ajouta-t-il, cette pointe. — en pénétrant dans le corps de la victime, aura rencontré quelque chose...  
— Qui oserait demander vivement Savari si sur ce révérendement quelqu'un avec ce couteau ?  
— Et le coup a été mortel, répliqua Vibert.  
— Qui vous a dit cela ?  
— Mais mon élève, parbleu ! Croyez-vous que j'achète des objets de ce genre sans me renseigner sur leur origine et leur provenance. Ce couteau est historique et je connais sur le bout du doigt son histoire. Il était la propriété d'un jeune homme mort assassiné au mois d'octobre dernier, à Paris, rue de la paix, no 6.  
Savari fit un brusque mouvement. Vibert continua.  
— Ce jeune homme s'appelait... attendez... le nom va me revenir... il s'appelait...  
— Maurice Vidal, dit Savari.  
Ce fut au tour de Vibert à faire un mouvement de surprise.  
— Vous connaissez cette affaire ? demanda-t-il.  
— Je m'y suis trouvé directement mêlé, répondit Savari.  
— De quelle façon ?  
— On m'accusait l'être l'assassin de Maurice Vidal.  
— Vous ?  
— Oui, moi ! lorsque vous m'avez parlé de ce crime, mon émotion a été extrême. Tenez, j'ai même encore de la peine à me remettre, je dois être pâle comme un mort. Ayez la bonté de me passer cette carafe...  
Vibert obéit.  
Savari but une gorgée d'eau et reprit :  
— Si vous saviez que d'enous, que de charmes m'a causé cette affaire ! Croiriez-vous que j'ai été arrêté, traîné en prison !...  
— Ce n'est pas possible s'écria Vibert.  
— Hélas ! ce n'est que trop vrai. J'ai comparu devant un juge d'instruction, j'ai été au secret, j'ai eu les menottes c'est l'usage de la police en France. On m'a bien été calme, ne pas se défen- dre, aller où l'on vous ordonne d'aller, on vous met tout de même les menottes. C'est une mesure de prudence.  
Il continua en se tournant vers Julia :  
— Excusez mon émotion, madame, je reconnais qu'elle n'est pas de mise à la fin d'un dîner et devant une femme, mais lorsque je songe à tous mes souffrances, je ne suis plus maître de moi.  
— Si j'avais pu me défendre, dit Vibert, croyez bien, mon cher monsieur...  
Il s'arrêta au beau milieu de ses excuses et dit avec un naturel parfait :  
— Pourrions-nous savoir comment vous vous êtes tiré de tout cela ?  
— En prononçant le plus durement du monde, répondit Savari, que je ne pouvais pas être le coupable.  
— Mais comment est-il venu à l'idée de vous soupçonner, vous ?  
— Mon Dieu ! tout simplement parce que j'avais été en relations suivies avec Maurice Vidal, deux jours avant sa mort.  
— Mais c'est affreux ! s'écria Vibert.  
S'il arrivait qu'on vous accusât, cette nuit, c'est moi qu'on soupçonnerait de ce crime parce que j'ai passé la soirée avec vous ?  
— Certainement, si on ne découvrait pas le véritable assassin, vous auriez des chances pour être arrêté. Je vous conseille de vous méfier, dit Savari, moins pâle depuis un instant.  
— Pas autant que vous croyez; elle

fait son devoir, après tout, et vous voyez qu'elle ne tarde pas à relâcher ceux qui sont innocents. Mais c'est égal, j'ai bien souffert, et vous avez ce soir ouvert une brèche à peine cicatrisée.  
Il parlait de plus en plus à l'aise et calmement, avec mesure, sans emportement; il y avait une sorte de mélancolie sur toute sa personne et des pleurs dans sa voix. Tout à coup il tendit la main sur la table, saisit le couteau qui y était resté déposé, et après l'avoir longtemps considéré en silence.  
— C'est donc avec cela qu'on t'a tué, dit-il, pauvre Maurice Vidal ! Tu n'étais pas mon ami, j'avais eu avec toi de graves discussions d'intérêt. Oui, toi, l'homme probe par excellence, l'homme arrivé à force de travail, d'énergie et d'honnêteté, tu n'avais pas voulu comprendre certaines difficultés de ma vie, certaines impossibilités matérielles et morales d'être ce que tu étais. Tu t'es montré envers moi sévère, raide, injuste peut-être. Ah ! je ne t'en veux pas, Maurice Vidal, je te plains de tout mon cœur, je te pleure de toute mon âme. Tu avais la jeunesse, la richesse, la force, et il a suffi d'une seconde pour te ravir tout cela, et il a suffi d'un coup porté avec ce couteau qui ne ressemble même pas à une arme !  
Il s'arrêta un instant et reprit sans regarder Julia et Vibert :  
— Ah ! si l'homme qui t'a frappé avait connu certains détails de ta vie, comme je les ai connus, moi, à la suite de cette déplorable affaire; s'il avait su que tu aimais, que tu étais aimé, et que tu attendais, le lendemain, ta chère compagne, peut-être son bras aurait-il tremblé, et le coup qu'il t'a porté ne t'aurait-il pas atteint ! Pauvre garçon ! pauvre femme !...  
Savari se tut, et deux grosses larmes coulaient le long de ses joues.  
Au même instant, Julia, qui avait eu le courage de se soutenir jusque là, mais que toutes les émotions de la journée avait brisée, que les dernières paroles de Savari avaient à la hâte, éclata tout à coup en sanglots.  
Le premier mouvement de Vibert fut de courir à elle, mais il crut que cette subite explosion de douleur avait besoin d'explication, et se tourna vers Savari :  
— C'est notre fille aussi, lui dit-il en affectant la plus saine raison, nous avons été trop dramatiques. Depuis une heure nous parlons de meurtre, d'assassinat; vous vous attendriez, moi j'ai la bêtise de me laisser emporter, et elle, elle a ses nerfs... parbleu, on les aurait à moi !  
Savari ne répondit pas; il regardait pleurer Julia sans s'approcher d'elle.  
— Allons ! reprit Vibert, tâchons de mettre fin à cette scène, ce que nous avons de mieux à faire maintenant, c'est de nous séparer et de nous promettre mutuellement d'être plus gais à l'avenir.  
Il souleva, demanda une voiture et reconduisit madame Vidal chez elle, pendant que Savari s'éloignait de son côté.  
Dans l'état où se trouvait Julia, Vibert ne voulut avoir avec elle aucune explication. Il la remit entre les mains de Marietta et sortit.  
Quelle explication, du reste, aurait-il pu avoir ?  
Quelle preuve nouvelle possédait-il de la culpabilité de Savari ? Il avait espéré produire un grand effet; l'effet avait été produit et avait dépassé ses espérances; Savari ne s'était pas contenté de pleurer et de trembler, il avait pleuré, il avait donné toutes les témoignages de l'émotion la plus vive, la plus réelle. Mais cette émotion pouvait s'expliquer facilement, et Vibert se trouvait pris dans le piège. Il s'était procuré le plaisir de faire de la mise en scène, de développer outre mesure la sensibilité de son adversaire, d'anéantir son cœur, de le disposer au sentiment. Quel de plus naturel alors que Savari se fut laissé attendrir au souvenir d'une affaire où il s'était trouvé si directement mêlé et dont il avait eu si cruellement à souffrir ! Sa pitié, ses larmes, son émotion, ne témoignent pas de son crime, elles attestent seulement que les soupçons s'élevaient contre lui, son arrestation, ses heures passées en prison lui avaient fait au cœur une blessure encore saignante. En voulant confondre Savari, Vibert lui avait au contraire, procuré l'occasion de se faire connaître sous un jour plus favorable. Cet homme, qu'on avait cru jusque là léger, banal, incapable peut-être d'un bon sentiment s'était tout à coup montré d'un caractère noble et réfléchi. Il s'était à l'égard au souvenir de la mort de Maurice Vidal, il avait fait l'éloge de celui qui avait

été un instant son ennemi; il avait payé un tribut à sa mémoire et mérité les larmes à celle de Julia Vidal !  
En faisant ces différentes réflexions, qui ne laissaient pas que de l'attrister profondément, Vibert se dirigeait à pied vers son ancien domicile de la rue de l'Arbre-sec, dont il eut garde de se dessaisir. Il n'était pas fâché de redonner, pour un instant, le vieil homme d'autrefois; de se dépouiller de la défroque du comte de Rubini, qui lui avait si peu profité, enfin de se remettre dans les souvenirs d'une vie sinon joyeuse, du moins uniforme et paisible que lui rappelait sa chambrette du cinquième étage.  
— Tiens ! M. Vibert ! dit le concierge en le reconnaissant. Il y a bien longtemps qu'on ne vous a pas vu...  
— J'étais à la campagne ! dit l'agent de police. Est-il venu quelqu'un pendant mon absence ?  
— Non, monsieur; on n'a apporté que cette lettre.  
Vibert prit la lettre qu'on lui présentait; elle portait l'adresse du commissariat de police du premier arrondissement, section des Tuileries, et elle était conçue en ces termes :  
" Mon cher Vibert,  
" Du temps où vous étiez employé dans mes bureaux, vous avez du vous occuper un jour, pendant mon absence, d'un repris de justice, nommé Langlade, et d'une grande femme, mise connue sous le sobriquet de Soleil Couchant.  
" On aurait besoin à la préfecture de renseignements que vous seul pouvez donner sur ces deux individus et je vous serais obligé de passer le plus tôt possible à mon cabinet, pour que je puisse rédiger, de concert avec vous, la note qui m'est demandée.  
" X..."  
— J'irai demain matin, avant de retourner à l'hôtel des Princes, se dit Vibert en mettant la lettre dans sa poche et en montant sur l'escalier.  
**DEUXIÈME PARTIE.**  
I  
Après avoir passé la nuit qui suivit le dîner au café Anglais dans sa chambrette de la rue de l'Arbre-sec, et après avoir donné le lendemain, au commissaire de police de la section des Tuileries, les renseignements réclamés au sujet de Langlade et de soleil couchant, Vibert revint dans son appartement de l'hôtel des Princes.  
Il s'était cependant demandé s'il n'abandonnerait pas la partie, s'il n'écarterait pas au juge d'instruction que décidément Savari était innocent ou trop adroit pour fournir des armes contre lui, s'il n'irait pas faire à madame Vidal sa dernière visite et lui exprimer ses regrets de ne pouvoir mieux le servir, enfin s'il ne résilierait pas ses fonctions d'agent de police en mission extraordinaire.  
Retenu par l'amour propre ou par un sentiment d'un autre nature, il ne donna pas suite à ses projets et reprit, pour quelque temps encore, le rôle du comte de Rubini qu'il avait si merveilleusement créé. Seulement il ne le joua plus avec la même perfection; il ne fut, pour ainsi dire, que la doublure de ce personnage. On le vit négliger sa mise, autrefois si soignée; oublier en parlant qu'il était Italien et paraître étonné lorsque les garçons de l'hôtel l'appelaient : " Monsieur le comte." En même temps, son caractère devint mégal, brusque, emporté, et son existence des moins régulières. Il paraissait dominé par une idée fixe qui lui arrachait, par moments, quand il se promenait à grands pas dans son salon de l'hôtel des Princes, des mots vides de sens, des lambeaux de phrases ou des monologues dans le genre de ceux-ci :  
" Imbécile, disait-il, tu as voulu quitter tes paisibles bureaux de la rue Saint-Honoré, tu as voulu vivre... Eh bien, tu vis ! De quoi te plains-tu ?  
" Souffrir, c'est vivre ! Vivre, c'est souffrir ! Ah ! tu vis suffisamment, car tu souffres beaucoup."  
Il s'arrêta tout à coup, se frappait le front et s'écriait :  
" C'est bien fait, je te dis que c'est bien fait; cela t'apprendra... Au lieu de rester tranquille dans ton trou, tu as voulu avoir tes petites passions comme tout le monde; tu as permis à ton cœur de battre... et tu a profité de la permission, l'indigne ! tu bat ! Mais pour se rattraper de n'avoir pas battu jusqu'à ce jour, il bat si fort maintenant qu'il pourrait bien briser sa fragile enveloppe."

Il paraît d'un état de rire et ajoutait :

— Eh bien ! s'il la brisait, cette enveloppe ! Alors, plus de colère, plus de rage, plus d'envie, plus de souffrances !

— Je ne veux pas mourir, c'est trop tôt ! Je mourir de ces choses-là... Moi, Vibert, mourir parce que... Allons donc ! c'est bon ! Ah ! comme le marquis de X... rit, et moi tout le premier, dans ma tombe, sous mon petit jardinet... Je veux vivre au contraire et bien vivre, et me livrer à toutes espèces de folies ! En ferai-je, de ces folies ! Je vivrai en une année pour tout le temps où je n'ai pas vécu.

Il s'arrêta encore et reprenait avec plus de calme cette fois et une sorte d'amère tristesse :

— Je me vante, je ne saurai pas vivre de cette façon. On ne change pas ainsi du jour au lendemain ses habitudes. On ne s'enflamme pas à trente-cinq ans pour des plaisirs qu'on n'a jamais goûtés. Puis, il y a des souvenirs qui ne s'effacent pas, des pensées qu'on ne peut chasser, des images que d'autres images ne saurait remplacer !

— Ah ! si j'avais un fils, reprenait-il en poursuivant sans doute la même idée, comme je le lancerai dès l'âge de dix-huit ans dans le tourbillon du monde et des passions.

— Va, lui dirais-je, aime, jouis, souffre dépense tes forces, prends ton cœur à pleines mains et jette-le à qui le voudra écorché à toutes les rouces du chemin. Tu le rendras invulnérable et insensible, et lorsque viendra l'âge des fortes passions, mon âge à moi, tu riras au lieu de pleurer, tu feras souffrir les autres au lieu de souffrir toi-même.

Il se mettait à ricaner.

— Faire souffrir les autres. Ah ! Vibert, tu es fou mon ami. Ton fils te ressemblerait sans doute, et on ne fait pas souffrir les autres lorsqu'on est bête dans son genre. Mais regarde-toi donc ! Tiens, voilà une glace, aie le courage de contempler ta belle image. Avec une telle comédie comme celle-là, un physique comme le t-voilà-ci, on souffre, mais on ne fait pas souffrir. Prends en ton parti, mon bonhomme, et détourne vite la tête de peur de t'effrayer toi-même.

Puis passant subitement à un autre ordre d'idées :

— Voyons, disait-il, qu'est-ce que je fais ici. Pourquoi ne suis-je pas la bas ? Je suis un employé du gouvernement après tout, je touche son argent, j'emmène. J'ai une mission à remplir et je ne la remplis pas. J'ai fait de l'embarras, j'ai dit que je répondais du succès. Eh bien ! ce succès, où est-il ? Je me suis arrêté au beau milieu de la partie, sans savoir si elle était perdue. Elle ne l'était pas, que diable ! non, elle ne l'était pas, et je vois reprendre les cartes.

— Alors, s'il était chez lui, il sortait aussitôt ; si, au contraire, il était déjà sorti, il se dirigait à grand pas vers la rue de Grammont. Mais, arrivé devant certaine porte-cochère, il s'arrêtait tout à coup et recommençait ses éternels monologues :

— A quoi bon monter ?... Qu'apprendrai-je là-haut ? Eh bien ! il est auprès d'elle ; je le sais bien, parbleu. Qu'y puis-je faire ? Il faut attendre maintenant, attendre en silence et sans me montrer, sans les déranger. C'est le seul moyen qui me reste de savoir la vérité, ma seule planche de salut... et elle est bien légère... et je souffre atrocement d'être obligé de m'y confier !

Un jour pourtant, Vibert ne s'arrêta pas à la porte de Julia, il passa rapidement devant le concierge, gravit un escalier de service et ne redescendit qu'une heure après.

Cependant, il ne fut pas introduit auprès de madame Vidal ; Marietta ne l'entendit pas sonner ; personne ne se douta de sa présence dans la maison. Qu'était-il devenu durant tout ce temps ?

Il n'avait probablement rien appris qui put le satisfaire ; cette mystérieuse expédition lui avait même sans doute inspiré un grand découragement, un plus profond dégoût de la vie ; car le lendemain de sa visite rue de Grammont il commit une de ces terribles imprudences qui cachent presque toujours une idée inavouée de suicide.

Mandé un matin à la Préfecture de police pour donner des détails sur l'affaire qui lui avait été confiée, il fut introduit dans le cabinet du chef du service de sûreté.

Au moment où il entra, il surprit le dialogue suivant entre le chef et un des employés :

— Ainsi, vous ajoutez foi aux renseignements donnés par cette femme ?

— Oui, monsieur ; elle avait tout intérêt à dire la vérité.

— Suivant elle, Lanclade couchera cette nuit rue Croix des Petits Champs.

— C'est plus que probable.

— Lien ne vous empêche alors de l'arrêter demain matin ?

— Non, monsieur ; aucun de mes hommes n'hésitera à me suivre, mais je dois vous prévenir que leur vie court de grands dangers. Ce Lanclade a une réputation terrible. Il est doté

d'une force athlétique et ne se couche jamais sans avoir des pistolets chargés à la portée de sa main. Le premier agent qui pénétrera dans sa chambre est sûr d'être tué.

— Bah ! s'il ne sait pas s'y prendre, dit tout à coup Vibert, qui était resté près de la porte.

(A Continuer.)

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOLIETTE, 4 AVRIL 1870.

Un Bref d'Élection a été émané pour le Comté de Frontenac ordonnant d'être un membre en remplacement de feu M. Kirkpatrick, décédé dernièrement. Ce membre siègeait à Ottawa.

On parle de convertir les salles inférieures de l'Institut en Bureaux ; il y a déjà trois à quatre demandes. Cette question devra se décider jeudi prochain, une vingtaine de membres approuvent le projet.

On désespère d'ajourner la session à Pâques. Il y a encore de l'ouvrage sur le métier pour jusqu'aux jours de mai au moins.

— La plaidoirie des avocats dans l'affaire Guibord est terminée, et le Juge Mondelet qui préside la Cour a déclaré qu'il jugerait la cause sans égard pour aucun parti. C'est le moins qu'il puisse dire, si ce n'est pas plus qu'il puisse faire.

— On nous écrit qu'on prépare un concert et une soirée dramatique pour le mois de mai. — Aussi une magnifique messe en parties pour Pâques. M. Beaudoin exerce la messe ; et M. Désilets organise le concert.

— Le prix de la gagerie pour la navigation ouverte au 20 d'Avril est d'une bouteille d'eau-de-vie, cette admirable boisson que M. L. A. Panneton fait venir de si loin, qui est si bonne et qu'il débite si bien ; l'eau en vient à la bouche.

Le Prince Pierre Bonaparte a été acquitté de l'accusation de meurtre sur la personne de Victor Noir ; mais il a été condamné à des dommages de 25,000 francs et les frais de la partie civile. On dit que sa vie est en danger. Des amis de Victor Noir ont promis de le provoquer en duel et s'ils ne réussissent pas de l'assassiner en pleine rue.

Il est rumour que M. Bright, ministre du cabinet anglais, va résigner son siège.

LA FRANCE AU CONCILE.

On lit dans le Français : L'Union s et le Public qui font campagne ensemble contre le manège, et qui sont certainement, avec le Rappel et la Marseillaise, les journaux qui ont le plus d'injure, contre MM. Daru et Buffet, s'accordaient hier soir pour prétendre qu'il y avait division entre MM. Daru et Olivier au sujet de la politique à tenir vis à vis du Concile. Cette division n'existe pas. Sur cette question comme sur les autres, l'accord est complet entre tous les membres du cabinet. Aucun d'eux d'ailleurs, — et M. Daru et M. Buffet, à raison de leur passé et de leurs convictions, moins que tous les autres, — ne veut suivre une politique qui puisse, soit par des menaces, préventives, soit par des mesures répressives, porter atteinte à la liberté entière du Concile. Quand l'Union et le Monde prétend semblable politique à notre ministre des affaires étrangères, ils dénaturent sa pensée dans un dessein qui peut servir leurs haines et leurs passions, mais qui ne saurait certainement profiter à l'Eglise et que le Saint-Siège, nous en sommes convaincu, ne peut approuver.

On lit dans le Moniteur, l'un des journaux qui sont les organes du ministère : Nous pensons que l'on s'est mépris sur la portée de la demande faite par le gouvernement français relativement à l'envoi d'un représentant extraordinaire au sein du Concile. — Le ministre des affaires étrangères n'a demandé et ne pouvait demander qu'une chose, c'était de faire entendre un mandataire spécial sur les questions qui touchent aux intérêts civils. — L'envoyé extraordinaire, après avoir fait les déclarations dont il est chargé, n'aurait nullement à prendre part aux discussions purement dogmatiques, et il pourrait considérer sa mission comme terminée.

On lit dans le Memorial diplomatique : Lorsque fut publiée la lettre d'indiction convoquant le Concile pour le 8 décembre 1869 à Rome, M. Baroche, alors garde des sceaux, conçut l'idée de confier à un ou plusieurs prélats français une mission analogue à celle que le cardinal de Lorraine avait remplie au con-

cile de Trêves, celle de représenter légalement la nation française. Il fit à ce sujet des ouvertures à un certain nombre d'évêques ; mais tous refusèrent d'accepter un mandat du Gouvernement au sein du Concile. La grande majorité des membres de l'épiscopat déclarèrent même que si un prélat acceptait un pareil mandat, ils se verraient forcés de s'abstenir de toute relation avec lui pendant la durée du Concile.

— Nous ne croyons commettre aucune indiscrétion en ajoutant que Mgr l'Evêque d'Orléans était à la tête de la majorité.

Plusieurs de nos confrères se demandent quel sera le rôle assigné à l'ambassadeur de France au sein du Concile du Vatican.

— A notre avis, la note du Comte Daru le résume assez nettement pour qu'il ne puisse subsister aucun doute à ce sujet. M. le ministre des affaires étrangères revendique pour la France du chef du Concordat de 1801 le droit d'être représenté devant le Saint-Synode ; il s'ensuit que l'intervention de la cour des Tuileries, par l'entremise de son représentant, n'aura pour objet que les rapports politiques établis par le Concordat entre l'Etat et l'Eglise, et qu'il ne s'agit nullement d'une ingérence quelconque dans les questions dogmatiques, qui demeurent réservées à la compétence exclusive de l'Eglise.

— Comme nous le disions dans le numéro du 8 Mars, l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire a pour but essentiel d'éclairer le Concile sur les dangers qui résulteraient de la Proclamation de certaines doctrines en opposition ouverte avec les aspirations des Etats modernes, aspirations dont le Concordat de 1801 est l'expression solennelle. En un mot, la mission de l'ambassadeur extraordinaire de France aura un caractère strictement diplomatique.

— Nous ne saurions mieux la comparer qu'à la démarche que ferait un gouvernement auprès d'un autre s'il appréhendait éventuellement de voir porter atteinte au traité d'Alcool. — Elle lui ; de même la France fera ses réserves formelles, tendantes à prévenir le Concile que, quelles que soient ses décisions, elle ne laissera pas infirmer ses stipulations du Concordat. Cette manière d'agir exclut naturellement toute mesure comminatoire ou genre de celle que certains journaux attribuent faussement à la note du comte Daru.

— Le gouvernement français n'a pas besoin de faire entendre des menaces, qui seraient interprétées comme une pression illégale sur les délibérations du Concile. Il se borne à avertir l'auguste assemblée que les décrets et les canons qui seront contraires à l'esprit et à la lettre du Concordat de 1801 ne pourront pas être promulgués en France, comme ne l'a pas été une part et des décisions du concile de Trêves.

RETOUR DES ZOUAVES.

Plus de 80 Zouaves pontificaux vont arriver à New York dans quelques jours après avoir fait leur temps de service dans l'armée du Pape. De toutes parts on leur prépare des ovations. Dans la liste de ceux qui reviennent nous en voyons un seul de notre district.

Sergents. — Brunelle Elie, Cloutier Richer, Tardelle, Tétu, Alp.

Capotaux. — Auger, Bernard, Banchese, Bégin, Bernier, Blanchard, Bourget, Ach., Bourget, Alp., Brunelle, El., Campbell, Chénier, Cormier, Courteau, Des Carries Léon, Fortin, Gadbois, Alp., Gagneau, Elz., Gouin, Hughes, Lamarche, Dussault, F., Lachapelle, Langevin, Lebel Chs., Lemieux, J. Marion, Martineau, Massicotte, Moreau, Ullric, Morrissette, Théo, Olivier, Roy Cyrille, Rousseau, Ville neuve, Vohl.

Zouaves. — Bastien, Beaudoin, Bédard, de Saint Rémi, Brunette, Chalut, Collette, Charbonneau, Cloutier, Elz., Cassagrain, Coutlée, Couture, d'Aurey, Duprat, Dupuis, Forget, Hulert, Guimont, Gosselin, Lauron, Lacroix, Labelle, Langlois, Laporte, Denis, Larivière, Leblanc, Lupien, Marchand, Meunier, Munro, Normandin, O'Meara, Papillon Siméon, Paré Gédéon, Paré Pierre, Peloguin, Perrin, Perreault, Rhéault, Roy J. A., Sénécal, St. Germain, Stella dit l'Etoile, Surprenant, Tassé, Tétu, Jean.

CE QUE LES AMERICAINS PENSENT DU NORD-OUEST.

Certains gens se plaignent à répétition, que cet immense territoire est pauvre, stérile, impropre à la culture, etc. Puis ils reprochent au gouvernement d'en avoir fait l'acquisition. A ces critiques admirateurs de tout ce qui se fait et se dit aux Etats-Unis, nous conseillons de lire les remarques que nous reproduisons plus bas. Nous les empruntons au New-York Times, du 23 mars qui, parlant du chemin de fer du Pacifique, s'exprime ainsi :

— Cette ligne nous mettra en communication directe avec une région possédant des richesses minières et agricoles presque illimitées et nous fera bénéficier d'un commerce dont peu de per-

sonnes ont une idée exacte. Le territoire de la Rivière Rouge renferme la meilleure région pour la culture du blé (wheat region) qui puisse se trouver sur le continent. Bien que situé loin au nord de nous, il a un climat d'une remarquable salubrité et l'on estime qu'il pourra offrir de précieux "chez soi" à vingt millions de personnes civilisées.

Ainsi parle une feuille américaine. Nous est avis que l'auteur de cet écrit ne serait guère disposé à blâmer notre ministère d'avoir acquis ce territoire pour £300,000 ! Enfin l'avenir du nord-ouest se présente sous des couleurs si brillantes aux yeux du rédacteur du Times, qu'il demande au gouvernement de construire, pour profiter de ses richesses, un chemin de fer et d'autres travaux qui coûteraient des millions. Pourquoi ne prendrions-nous pas l'initiative de ce mouvement, puis qu'il s'agit d'exploiter un pays qui nous appartient ? — C. de St. Hyacinthe.

On lit dans le Courrier de St. Hyacinthe :

Le Journal des Trois Rivières annonce dernièrement que le poste de gouverneur du Nord-Ouest avait été offert à l'Hon. M. de Boucherville, président de l'Exécutif de Québec. Le Courrier du Canada enregistre cette nouvelle, ajoutant que la même proposition a été faite à M. Taché, assistant ministre de l'agriculture. Enfin l'Evenement a aussi son candidat et suggère le Dr. Fortin, député de Gaspé.

Nous est avis que M. Fortin serait choisi de préférence à MM. Boucherville et Taché, qui, croyons-nous, préfèrent leurs positions actuelles au poste laissé vacant par M. McDougall. D'ailleurs, le député de Gaspé semble réunir toutes les qualités requises chez un gouverneur. Nous approuverions de tout cœur sa nomination, qui serait bien vue par les populations du Nord-Ouest.

ACQUITTEMENT DU PRINCE BONAPARTE.

Paris, 29 mars. — Le procureur général a fait son argumentation aujourd'hui à la Haute Cour, à Tours. Il a commencé son discours par une énergique dénonciation de la parti politique auquel appartenait Victor Noir. Il a fait de fréquentes allusions à la Marseillaise, journal qui, a-t-il dit, méritait le blâme.

Le procureur général a mis de côté presque toute la préface de la poursuite, et, cependant, il a demandé la condamnation du prince pour avoir tiré un coup de feu pour sa propre défense.

Le prince était beaucoup excité durant ce discours.

MM. Leroux et Demagne avocats de la défense, en terminant leur argumentation, ont appuyé beaucoup sur les dénominations constantes et violentes contre le prince, dans la Marseillaise, et sur d'autres circonstances propres à exaspérer l'accusé.

Le prince a été acquitté malgré l'énergique appel du procureur général pour un verdict de "culpabilité, avec circonstances atténuantes." Le jury a délibéré pendant une heure.

Aussitôt après que le verdict a été annoncé, le conseil de la partie civile a demandé 100,000 francs de dommages.

En conséquence de cette demande, le prince n'a pas été remis en liberté. Il s'est montré très indigné de ce qu'on ne lui permettait pas de laisser la cour immédiatement. Il a dit qu'il désirait faire voir qu'il ne craignait pas les menaces qui avaient faites contre sa vie.

La Haute Cour a condamné le prince à payer 25,000 francs à la famille de Victor Noir, et aussi à payer les frais de la poursuite civile.

Nouvelles et Faits Divers.

— Nous regrettons d'apprendre que M. Geo. H. Smard, député de Québec, est dangereusement malade à Ottawa.

— S. A. R. le Prince va visiter la Californie vers la fin d'Avril. A son retour, il s'embarquera pour l'Angleterre avec son régiment.

— La Cour du Banc de la Reine (juridiction criminelle) a commencé ses travaux à Montréal.

M. le juge Badgley préside.

MM. Fourné et Ritchie représentent la Couronne.

— On nous dit que M. A. A. Dorion et M. Geoffrin, député de Verchères, ont cessé depuis quelques jours de faire partie de l'Institut Canadien. — Constitutionnel.

— Samedi matin un cultivateur de Ste. Marguerite fut bien surpris de trouver devant sa grange deux beaux oiseaux dormants sur la palissade. Ils avaient les pattes ensanglantées. Aucun doute qu'il avait été poursuivi et qu'épuisés ils étaient venus à chercher une retraite. S'apercevant bientôt de de l'approche du cultivateur, ils se dressèrent sur leurs et en quelques bonds atteignirent la lisière de la forêt où ils disparurent. — C. de St. Hyacinthe.

— Un télégramme de St. Paul, Minnesota, mande que Scott s'est exécuté,

sur l'ordre de Riel, au Fort Garry, le 5 du présent mois. Il avait été fait prisonnier, cet hiver, et relâché ensuite sur parole. Quand le partie de Boulton et Schultz vint camper devant l'église évangélique, Scott le rejoignit dans la soirée, et eut un combat de nouveau entre les mains de Riel, il passa par une cour martial qui le condamna à être fusillé. Mgr. Taché est arrivé, le 7, à Peubina.

LES BRES DE L'OUEST. — On a calculé qu'à la date du 1er mars, il y avait dans les entrepôts du Mississippi, au dessus de la Croix, sur la rivière Chippewa, et sur les lacs Winona, St. Peters et Minnesota Valley au moins, deux millions cinq cent mille boisseaux de blé. On assure aussi que les fermiers qui habitent le long de la ligne du chemin de fer de Minnesota Valley ont encore en main la moitié ou les deux tiers de leur dernière récolte.

Ce grain doit être conduit sur les grands marchés par les voies les moins dépendantes, car le prix de vente est si peu élevé, que les frais de transport pourraient facilement absorber tous les bénéfices du producteur. La flotte du Mississippi, pour le transport des bles, se compose en, cette année, de 41 steamboats et de 80 barques, appartenant aux compagnies Northern Pacific Line et Northwestern Union Line de Saint-Louis.

Il paraît que cinq jeunes gens, de Paris, ont juré de ne voir la mort de Victor Noir, si le gouvernement ne renouvellait pas lui-même le procès Bonaparte. Ils ont l'intention de le provoquer en duel jusqu'à ce qu'il succombe. S'il refuse, ils l'attaqueront sans autre prétexte qu'ils le reconçoivent.

— Le Budget a été soumis le 1er. Avril. Les estimations totales s'élevaient à 024,915,917 piastres pour l'année 1869-70.

— Un vieillard de 95 a été amené ces jours-ci à la prison du district, condamné à 15 jours de détention, pour voie de fait. Il paraît qu'il s'était donné à un cultivateur de Stanfoid adonné à la boisson, et dans une chicanerie, qui s'est élevée entre eux, qu'il l'a frappé. L'autre peu charitable apparemment, l'a traîné devant les magistrats où il fut trouvé coupable et condamné à la peine. Ce vieillard infirme a presque perdu l'usage de ses jambes et ne marche qu'à l'aide de béquilles. — L'Union des Cantons de l'Est.

— Samedi le 25, un homme du nom d'Alphée Labbe a failli se faire tuer, sur le coup, à Ste. Julie de Somerset.

Il était à abattre un arbre sec, lorsque la tête de cet arbre s'est détachée du tronc et est venue tomber sur lui. Il a perdu connaissance immédiatement.

Ayant repris un peu de force, il a fait des efforts pour se relever et regagner sa demeure ; mais il était si faible qu'il ne pouvait que se relever, faire quelques pas, et tomber. C'est ainsi qu'il est venu à bout de sortir au chemin, après avoir battu et ensanglanté un assez grand espace de terrain.

Heureusement pour lui, deux hommes qui sont passés près de lui, ont pu le rendre vivant à sa demeure, où il a pu recevoir les derniers sacrements. Il avait alors sa connaissance, mais il avait perdu la mémoire, de ce qui lui était arrivé. Il avait à la tête deux loupes blessures, et le corps tout meurtri et brisé par la douleur.

On craint beaucoup pour sa vie. — U. de C. de l'Est.

Les Globe condamne le Zolverein et dit qu'il aurait pour fin unique, l'absorption du Canada par les Etats-Unis et que son résultat final serait l'anéantissement de notre nationalité.

— L'Advertiser de Londres se plaint fort de ce que les frais de poste sur les journaux ne sont pas abolis. Voici ses remarques : "Les frais de poste sur les journaux canadiens devraient être abolis. C'est une taxe directe sur l'éducation. Pourquoi exempter les écoles communes et taxer les journaux ? Les journaux contribuent directement à l'intelligence et conséquemment à la prospérité du pays. Ce ne sont pas des objets de luxe, mais de nécessité. Nous espérons que nos confrères uniront leur voix à la nôtre pour demander des frais de poste peu élevés sur lettres et le transport gratuits des journaux."

— On sait que la Législature du Territoire de Wyoming a reconnu aux femmes, entre autres droits, celui de faire partie du jury. Le 9 de ce mois, on jugeait un meurtrier à Laramie City, et les jurés ne s'entendaient pas le juge aux termes de la loi, ordonna qu'ils demeurassent enfermés dans la salle de leurs délibérations jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à se mettre d'accord. Il y avait là six femmes, et six hommes qui n'étaient pas les maris de ces dames, et ils sont restés toute la nuit, nous ne voulons pas dire en tête-à-tête, mais à se tenir tête. C'est la figure des maris qu'il fallait voir pendant ce temps ! Leur indignation, dit la dépêche qui nous apporte le fait, ne connaissait plus de bornes. Nous le croyons véritablement. Mais qu'y faire ? Tu l'as voulu,



R. R. R. 90 100

DES MORTALITÉS qui arrivent annuellement, sont causés par des maladies que l'on peut prévenir...

Comment le Récupérateur apide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égrè dénouaison et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est transalé, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal...

RADWAY & CIE. 37 Malles Lane, New-York. 439, RUE ST. PAUL, Montréal.

DILIGENCE.

M. JOSEPH DESCHAMP, hôtelier de Joliette, et M. FRANÇOIS VALLIÈRE, hôtelier de l'Assomption, se sont associés pour tenir une

DILIGENCE

entre Joliette, l'Assomption et Montréal, durant l'hiver prochain. La diligence partira de Joliette à quatre heures et demie matin tous les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine...

PRIX DU PASSAGE.

De Joliette à l'Assomption, aller et retour \$1.50. Pour aller seulement \$1.00. De l'Assomption à Montréal, aller et retour \$1.00.

JOSEPH DESCHAMP, FRANÇOIS VALLIÈRE, Propriétaires.

Joliette, 16 Novembre 1869.

AVIS AUX PARENTS.

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!

Il n'y a plus de VERMIFUGES! On ne se sert plus d'HUILES EMPOISONNÉES. On n'emploie plus ces POUDRES NAUSEABONDES!

LES PASTILLES À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents.

ELLES SONT FALSIFIÉES, MÉFIEZ-VOUS

Pour faire droit à la réputation méritée des Pastilles à vers de Devins, il est de la plus grande importance de prévenir l'acheteur d'être sur ses gardes...

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON SALLE D'APOTHICAIRES. Près le Palais de Justice Montréal, P. Q.

A Vendre. UNE MAISON en bois à deux étages, bien terminée, avec une boulangerie et attenant, et autres dépendances, située sur la principale rue du village de la paroisse de St. Esprit.

A VENDRE.

Le sousigné offre en vente les propriétés suivantes: 1. Une terre située en haut de l'Assomption de la contenance de deux arpents de front sur 54 arpents de profondeur...

A VENDRE.

Le sousigné offre en vente les propriétés suivantes: 1. Une terre située en haut de l'Assomption de la contenance de deux arpents de front sur 54 arpents de profondeur...

HOTEL RICHELIEU

C. J. GOULET. Vient d'ouvrir un HOTEL de première classe dans la maison précédemment occupée par A. KELLY, rue St. Charles Borromée.

EN FACE DE LA RUE NOTRE-DAME. JOLIETTE. Les voyageurs trouveront à l'HOTEL RICHELIEU tout le confort désirable.

HOME INSURANCE COMPANY

OF NEW HAVEN, CONN. Capital: \$1,000,000. Le dépôt requis a été fait comme par les compagnies anglaises.

Dr. A. M. RIVARD,

Ayant été nommé agent de cette Assurance contre le feu, est maintenant prêt à recevoir des applications pour l'agent de district sousigné.

GEO. E. HART, N. P. Trois-Rivières. 26 Octobre 1869.

AUX AVOCATS.

BLANCS DE

Déclaration sur compte, Saïsi-Arret A. Jugement, Affidavit, &c, &c.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE." Joliette, 16 mars 1868.

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure.

JOLIETTE.

COIN DES RUES ST. CHARLES BORROMÉE ET ST. VIAEUR.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier.

DANS TOUS LES GOÛTS.

ET A DES

PRIX REDUITS.

N. B.—M. Delisle a travaillé dans un des plus grands établissements de ce genre à New-York pendant treize ans, où il a acquis une expérience consommée.

Joliette, 30 Mai 1866.

TRAVELLERS INSURANCE COY

DE HARTFORD, CONN.

Cette Assurance contre les Accidents causant la mort ou entraînant l'incapacité pour une personne, de se servir de quelqu'un de ses membres.

Capital - - - - \$1,000,000

Cette Assurance seconde des Polices pour un mois, deux, trois, quatre, jusqu'à un an plus, et ce pour un montant de \$500 à 10,000.

Cette Assurance combine également dans une même Police l'Assurance contre la Vie ET CONTRE LES ACCIDENTS.

Dans ce cas, cette Assurance offre des avantages immenses et rivalise avec les autres Compagnies établies sur le même système.

Cette Assurance ayant fait le dépôt exigé par la loi de

Cent mille Dollars

est prête à accorder des Polices, et prendre des risques dans toutes les sections diverses de la Puissance du Canada.

JAS. G. BATTERSON, Président, RODNEY DENNIS, Secrétaire.

AGENT POUR JOLIETTE.

CHARLES B. H. LEPROHON

Rue St. Charles Borromée.

LES MEDECINS LES RECOMMANDENT.

Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas en refusent l'usage à tous leurs patients; il n'en est pas de même des PASTILLES À VERS VÉGÉTALES DE DEVINS qui font une exception particulière à cette règle.

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent fortement l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui sont aujourd'hui offertes en vente de tous côtés.

Préparées seulement par DEVINS & BOLTON, Pharmaciens, Montréal, et à vendre chez tous les principaux marchands de la campagne.

A VENDRE.

Le Sousigné offre en vente les propriétés suivantes:

1. Un superbe emplacement situé en la ville de Joliette, faisant le coin des rues St. Charles Borromée et De La Landrière, avec maison, glacière, jardin et dépendances.

2. Une terre située dans la paroisse de St. Charles Borromée, à trente arpents de la ville de Joliette, d'un arpent et demi de front, sur 20 arpents de profondeur, et tout en culture, bête d'une maison, grange etc.

Possession donné au 1er Mai prochain.

Pour les conditions s'adresser au propriétaire sousigné.

CHS. H. FANNETON.

Joliette, 24 Janvier 1870.



JULIUS FERSCHKE, MANUONAIR.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETIERIES, tels que:

MANCHONS, VICTORINES, CAPOTTES, PAR-BESSUS.

Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelletteries du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelletterie.

M. Ferschke propose de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletteries qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1867.

S. PIQUETTE MARCHAND.

Annonce à ses pratiques et au public en général qu'il a transporté son magasin

A L'ANCIENNE PLACE D'AFFAIRES DE J. Bte. CHAPDELAINE.

où il continuera, comme par le passé son commerce de

Marchandises Sèches, Groceries & Provisions.

DE TOUTES ESPÈCES. Joliette, 11 avril 1867.

A VENDRE.

A l'imprimerie de la "Gazette de Joliette,"

"Calendrier Municipal & Rural," par A. H. DE CAUSSIM, Ecuyer, pour

DEUX SOLS.

EUZÈBE VILLENEUVE, HO ELLIER.

Informe le public qu'il a fait des charges en son établissement situé:

Coin des Rues Mansuète et Place Bourget. M. Villeneuve occupe actuellement à apparté mens de la maison de M. Lafontaine; ce qui permettra de recevoir un très grand nombre de personnes d'une manière convenable.

Sa table sera servie des meilleurs mets, et les meilleures boissons seront offertes aux voyageurs.

Les gens de la campagne y trouveront un coin spacieux et des services convenables pour leurs chevaux.

Joliette, 12 Octobre 1866. LECTEURS VOYEZ ET LISEZ.

Roxton Falls, 18 sept. 1867.

Messieurs,—Je me fais un devoir de prouver les qualités supérieures de vos Pastilles à Vers végétales.

Une de mes petites filles, âgée de onze ans, d'une santé délicate, était troublée de vers qui la fatiguaient beaucoup, et j'eus à certifier que vos Pastilles lui ont donné un soulagement immédiat.

Tous ceux de mes voisins qui en ont fait l'essai, sont prêts à affirmer que vos Pastilles sont infaillibles pour la guérison des vers.

Notre etc.,

(Signé) P. ST. JACQUES, Marchand.

Atelier Typographique

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE"

ON EXECUTE

A CE BUREAU.

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

MEMORANDUMS,

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES

LETRES TUMBAHIS,

BLANCS DE COMPTES

BILLETS DE BANQUE

CIRCULAIRES,

AFFICHES,

PROCHAMMES,

ETC., ETC.,

En différentes Couleurs et dans les derniers goûts.

DANS LES DEUX LANGUES

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

TC., TC.

MM. les Clercs ainsi que MM. les Secrétaïres des Municipalités

trouveront

aussi toutes les formes d'Etats s'ils en ont besoin

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PRIX TRÈS REDUITS

AUX NOTAIRES.

BLANCS

DE

VENTE,

OBLIGATION,

TRANSPORT,

PROCURATION

&c., &c., &c.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE

DE

"LA GAZETTE DE JOLIETTE."

Joliette, 16 mars 1868.

PAIN KILLER!

REMEDE INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUERISON DES

CRAMPES ET DOULEURS DANS L'ESTOMAC.

Pour Mouttrissures, Brulures, Teigne, Entorses, Fracture des Articulations, Maux de Dent, Eruptions sur la Face, Névralgie et Rhumatisme.

Maux de Gorge, Rhumes subits Toux etc.

Faites-en usage dans tous ces cas et ne faites rien sans lui.

Prenez garde aux Contrefaçons! Verifiez toujours les Pharmaciens.

FERRY DAVIS & FIEB, Propriétaires, Montréal.